

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Tbilissi (Géorgie), les 7 et 8 juillet 2023, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

SE RÉFÉRANT au rapport intitulé *La précarité menstruelle dans l'espace francophone* (le rapport), adopté lors de la réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) tenue à Tbilissi (Géorgie) en juillet 2023 ;

PRÉCISANT que la précarité menstruelle réfère à l'incapacité d'une personne à acheter des produits menstruels nécessaires ou à des difficultés à le faire, mais aussi à la présence d'autres obstacles plus larges à l'accès aux produits menstruels, comme des obstacles sociaux, culturels et politiques ou liés à des situations de crises ;

SOULIGNANT que 500 millions de femmes et de filles dans le monde n'ont pas accès aux produits et services essentiels pour gérer leurs menstruations adéquatement et que la précarité menstruelle est un problème partout dans l'espace francophone ;

AJOUTANT que des stéréotypes et des tabous existent toujours au sujet des menstruations, malgré le fait que la puberté est un phénomène naturel et inévitable ;

RAPPELANT que la précarité menstruelle peut avoir un impact négatif sur les droits des femmes et des filles dans l'espace francophone, notamment les droits à la participation à la vie publique, à la santé, à l'éducation, au travail et à la non-discrimination à l'égalité ;

NOTANT que les conséquences de la précarité menstruelle sont sérieuses pour la santé des femmes et des filles y faisant face et que ces dernières doivent parfois s'absenter de l'école ou du travail, de s'empêcher de participer à des activités sociales, ou de faire face à de la violence ou de la discrimination en raison d'installations sanitaires inadaptées à leurs besoins ;

CONSIDÉRANT que la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF) reconnaît le droit des femmes à l'éducation notamment « l'accès à des renseignements spécifiques d'ordre éducatif tendant à assurer la santé et le bien-être des familles, y compris l'information et des conseils relatifs à la planification de la famille » ;

RAPPELANT que les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les États membres des Nations Unies prévoient l'accès pour tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles, par l'entremise de la cible 6.2 ;

RECONNAISSANT qu'il n'existe pas de solution unique au problème de la précarité menstruelle dans le monde, comme toutes les femmes et filles ont leurs préférences quant aux produits utilisés et ont des réalités différentes les unes des autres ;

AFFIRMANT sa volonté d'améliorer la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles dans l'espace francophone ;

EXHORTE les États et gouvernements de l'espace francophone à étudier la question de la précarité menstruelle sur leur territoire afin de mieux comprendre ce phénomène, de déterminer les populations les plus affectées et d'identifier et de mettre en œuvre des solutions durables applicables à leur région ;

INVITE les États et gouvernements de l'espace francophone à évaluer et mettre en œuvre différentes mesures économiques qui pourraient permettre de réduire le prix des produits d'hygiène menstruelle, par exemple la réduction ou l'élimination des taxes de vente ou d'importation ;

DEMANDE aux États et gouvernements de l'espace francophone de mettre sur pied ou de soutenir les initiatives de distribution gratuite de produits d'hygiène menstruelle pour les femmes et les filles vulnérables à la précarité menstruelle, notamment les étudiantes ainsi que les femmes et les filles à faible revenu, sans domicile fixe ou réfugiées ;

APPELLE les États et gouvernements de l'espace francophone à développer des campagnes de sensibilisation, ou de soutenir davantage les campagnes existantes, dans le but de s'assurer que toutes les personnes dans l'espace francophone reçoivent des informations pertinentes et justes au sujet des menstruations, de promouvoir la santé menstruelle des femmes et des filles et de déconstruire les stéréotypes et éliminer les tabous au sujet des menstruations ;

ENCOURAGE les États et gouvernements de l'espace francophone à reconnaître le 28 mai de chaque année comme la Journée de l'hygiène menstruelle dans le but de reconnaître les droits des personnes menstruées de vivre dans des conditions dignes ainsi que de sensibiliser leurs citoyens au sujet des menstruations et de l'hygiène menstruelle ;

DEMANDE aux parlementaires des sections membres de l'APF de soutenir et promouvoir les initiatives locales et internationales visant à atteindre l'équité menstruelle ;

INCITE les sections membres de l'APF qui désirent mettre en œuvre des initiatives de lutte contre la précarité menstruelle et visant l'atteinte de l'équité menstruelle à s'inspirer des initiatives francophones présentées dans le rapport ;

INVITE les sections membres de l'APF à demander à leur administration parlementaire d'évaluer si les infrastructures au sein de leur parlement répondent aux besoins des femmes et des filles, en particulier à savoir les infrastructures sanitaires offrent aux femmes et aux filles des endroits propres, sécuritaires et privés pour gérer leurs menstruations ;

SUGGÈRE aux sections membres de l'APF d'intégrer les principes de l'élaboration des lois sensibles au genre et de l'intégration de la perspective de genre dans les processus budgétaires au sein de leur parlement afin de s'assurer que l'objectif de l'égalité des genres soit au centre des activités parlementaires, ce qui contribuera, par conséquent, à favoriser l'équité menstruelle dans l'espace francophone.